



FRANCE TRAVAIL

Instance Paritaire Régionale - IPR

DÉBUT

31/01/2026

FIN

30/01/2029

DURÉE

3 ans

RÉUNIONS

mensuel

DESCRIPTION

L'Instance Paritaire Régionale (IPR) de France Travail est une instance de dialogue et de régulation associant les organisations représentatives des employeurs et des salariés. L'Instance Paritaire Régionale (IPR) de France Travail est une instance de dialogue et de régulation associant les organisations représentatives des employeurs et des salariés. Elle intervient notamment dans le cadre du contrôle et du suivi de certaines décisions individuelles prises par France Travail, en garantissant l'équilibre paritaire et le respect des règles applicables.

MISSION DE L'INSTANCE

Instance paritaire régionale de France Travail (ex Pôle Emploi) chargée du traitement de recours et de la coordination territoriale.

ENJEUX

Garantir un traitement équitable des recours des demandeurs d'emploi et représenter la voix patronale dans la gouvernance régionale de France Travail.

VOTRE RÔLE AU SEIN DU MANDAT

MISSIONS

- Le mandataire doit avoir une connaissance approfondie des outils mobilisables concernant l'emploi et la formation en Guyane. Par ailleurs, il doit avoir un intérêt particulier pour les thématiques liées à l'assurance chômage et au service public de l'emploi.
- Les mandats qui siègent au sein des instances paritaires régionales et territoriales ont trois missions principales :
 - statuer sur les situations individuelles de demandeurs d'emploi, notamment pour accorder des droits ou des remises de dettes au cas par cas
 - veiller à la bonne application et la mise en œuvre des règles d'assurance chômage dans les territoires
 - apprécier l'impact des dispositifs et actions de France Travail, ainsi que de ses partenariats engagés au bénéfice des demandeurs d'emploi et des employeurs.

ENGAGEMENTS

- Participer aux séances de l'IPR et respecter la confidentialité des dossiers examinés.

ÉLIGIBILITÉ

- Être désigné par les organisations patronales représentatives au niveau national et interprofessionnel.
- Être adhérent MEDEF Guyane
- Être à jour de cotisation

PROFIL RECHERCHÉ

Chef d'entreprise ou DRH avec une bonne connaissance du marché du travail local; Ne pas être lié de quelque façon que ce soit, à une entreprise ou à un demandeur d'emploi dont le dossier est soumis à l'IPR; Avoir des compétences en terme dialogue social Les

INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU

France Travail Guyane, Cayenne

Fiche mandat